



Sortie d'une indivision

Par mamagne33

si je pars d'une maison en indivision à 50-50 avec un tiers en attendant la vente de la maison dois je continuer à payer la moitié du gaz électricité et fuel que la personne restant dans la maison consommera seule

Par frederic0223

Bonjour,

les problèmes de partage des biens en indivisions sont des problèmes qui durent longtemps...

c'est pour cela que de préférence trouver un arrangement à l'amiable avec la personne et surtout éviter de se trouver en confis avec si non le risque de perdre sa part de maison et de payer tout les charges est fort probable....surtout que vous allez partir de la maison en lui la laissant....

donc un petit conseil,prenez contact avec un avocat spécialisé dans la matière qui pourra vous dire comment faire et que faire exactement, car le problème ce n'est pas de payer ou de ne pas payer mais de garantir vos droits et surtout votre part dans la maison sujet de conflit...

déjà ça je vous le dit en connaissance de cause car j'ai vécu un cas pareil or que ma part été à 70% avec ma concubine consulting-juridique.com

consultez ce site vous y trouverez réponse

Par mamagne33

bonjour

tout d'abord merci pour votre réponse

je ne suis pas en conflit pour le moment

je pars librement et en plein accord je veux savoir si je dois continuer à payer les charges qui seront consommés par le tiers qui reste dans la maison il me paraîtra normale qu'il paye l'eau l'électricité et gaz qu'il usera seul

cordialement